

REPUBLIQUE FRANCAISE

P  
R  
O  
C  
E  
S  
  
V  
E  
R  
B  
A  
L



**Séance du Conseil Municipal**

**Mercredi 06 Novembre 2019**

**18h30**

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h40.

**Procurations :**

M. Antoine ALLEGRINI a donné pouvoir à Mme Hélène GENTE  
Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Ghislaine GUY  
M. Claude MARTINELLI a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN  
Mme M. Claude POUZOL a donné procuration à M. Fernand LEGIER  
Mme Valentine HENTIC a donné procuration à M. Bruno LAQUAY  
Mme Régine LEMAITRE a donné procuration à M. Vincent DAVAL  
M. Anthony MOTOT a donné procuration à Mme Mauricette AGIER  
Mme Paula EIDENWEIL a donné procuration à M. J. Pierre CHABERT

**Absents et excusés sans procuration :**

M. Michel MARTIN  
M. Régis ARMENICO

Mme Mireille BREMOND est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

*\*Présentation du projet d'habitat participatif du parc des deux canaux (la maison des jours meilleurs) par Maison familiale de Provence, le cabinet d'architecture « TZU Studio », Regain et les Pipistrelles*

En début de séance, présentation du projet d'habitat participatif par les représentants de : « Maisons familiales de Provence », Le cabinet d'architectes Tzu Studio, les associations Regain et Pipistrelles.

Madame le Maire fait l'historique de ce projet qui a débuté en 2015.

Depuis, l'association « les Pipistrelles » a vu le jour et s'est attelée à ce projet avec l'appui de « Regain ». Le nom choisi par l'association fait référence à la protection des pipistrelles (petites chauves-souris) et donc à l'écologie. Ce projet a été co-conçu avec les habitants intéressés.

Projection d'un Power Point.

Le représentant de « Regain » rappelle que la conception de l'habitat par les futurs habitants a fait l'objet de 8 ateliers. Il est prévu des espaces partagés pour faciliter le « vivre ensemble », des chambres d'amis, c'est une façon de réinventer le logement social. A cet effet une charte a été rédigée.

18 ménages sont déjà engagés : 7 accédants, 11 locataires.

Témoignage de Mme KERBRAT qui représente l'association « les Pipistrelles ». Elle est satisfaite de l'avancement du projet qui suit son cours et de l'ambiance dans laquelle se déroulent les ateliers.

Témoignage de M. CABIROL qui s'est investi dans l'habitat participatif : les enfants se côtoient et s'élèvent ensemble, comme une fratrie, présence de convivialité, ouverture au collectif. Pour lui, formidable expérience.

Questions :

J REILLE demande ce que signifie la notion de chambre d'ami » ?

Regain : Il y aura 3 chambres d'amis qui seront partagées entre les habitants, cela évite des appartements trop grands.

M. Pignet demande où elles sont situées ?

Mme KERBRAT répond qu'il y aura 1 chambre d'ami par étage sur chaque palier

JP CHABERT demande si la mise à disposition est gratuite ? ou bien si le but final serait-il la location pour des chambres d'hôte ?

Regain : Elles sont des parties communes de la copropriété qui les gèrent et n'ont pas vocation à être louées. Il s'agit bien d'une copropriété.

Mme KERBRAT précise que c'est le bailleur social qui aura en charge la gestion.

P PIGNET s'interroge sur les risques d'inondations étant donné la construction sur un terrain en « cuvette »

Architecte rappelle que des études hydrauliques ont été réalisées et qu'un bassin de rétention se trouve en aval du site.

A ANDREIS comment sera traité l'assainissement ? le site faisait partie du lit de la Durance, il y a des galets, il y a plus de risques d'inondation qu'à Bramejean.

Mme le Maire précise que le site est classé en zone violet dite « zone d'aléa exceptionnel » au PPRI, il n'y a pas de risque d'inondation

L'Architecte répond que l'assainissement rejoint le réseau. L'étude du sol a amené à recourir à des fondations spéciales, avec des pieux de 8 mètres de profondeur par sécurité

JP CHABERT demande sur quel PPRI s'appuie ce projet ?

Mme le Maire répond sur le PPRI actuel évidemment.

A ANDREIS alerte sur le prix des pieux et souligne que le lieu est situé dans la zone historique du château et du pont et préconise l'avis d'un architecte des Bâtiments de France

L'Architecte souligne que le cabinet a travaillé avec l'architecte des bâtiments de France de Marseille et ensemble ont évoqué le projet de façade végétale.

A ANDREIS se demande si les voisins sont prêts à partager ce lieu de vie ensemble, ont-ils été consultés ?

Mme le Maire rappelle qu'il y a eu des réunions publiques avec eux, que les opérations de bornage ont permis des échanges, et se sont bien passées.

Mme KERBRAT précise qu'ils ont rencontré les riverains lors de la fête des voisins et ont reçu un excellent accueil.

A ANDREIS demande s'il y a seulement 2 appartements réservés aux Mallemortais ?

Mme le Maire répète que tous les Mallemortais qui le souhaitent peuvent s'y joindre, mais pour l'instant seulement 2 familles se sont positionnées, les autres vivent dans les villages alentours.

JP CHABERT demande des précisions sur la durée de l'instruction, la date de livraison

Maisons familiales de Provence informe qu'il y a 4 mois d'instruction du permis, le début des travaux est prévu au 3eme trimestre 2020 pour une livraison en 2022.

A ANDREIS demande si l'orientation du bâtiment est au sud et quel sud ? et si l'entrée se fera par la route de Charleval ?

Mme le Maire répond que l'entrée se fera par l'avenue des Alpines

L'Architecte précise qu'il s'agit toujours du sud géographique.

JP CHABERT rappelle son inquiétude concernant le terrain en cuvette et les risque de submersion

L'Architecte rappelle qu'il s'agit d'une cuvette inclinée, une déclivité générale existera vers le bassin de rétention.

C BRONDOLIN souligne que malgré les fortes pluies de ces derniers jours, les travaux ont continué sans avoir de l'eau stagnante sur ce secteur

\*\*\*\*\*

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2019 ;

A ANDREIS se plaint que ses propos n'aient pas été reportées mot à mot au procès-verbal et demande une correction.

Madame le Maire rappelle que le PV est une synthèse du conseil municipal qui retrace l'ensemble des opinions sans pour cela reprendre mot à mot la discussion.

D FARRO insiste et dit que le procès-verbal doit retranscrire tous les propos

Mme le Maire fait remarquer qu'il n'était pas présent au dernier conseil municipal et qu'il n'a donc pas pu connaître que Mme le Maire a affirmé qu'il était impossible de reprendre mot à mot les détails, vu que l'opinion principale du débat était retranscrite.

F LEGIER précise que les membres de l'opposition sont absents lors des commissions de travail et que leurs interventions en séance du conseil ne constituent qu'un prétexte pour critiquer.

*\*Modification acceptée par le conseil municipal comme suit : « F Legier précise que certains membres de l'opposition... (modifié 12-12-19)*

Mme le Maire indique qu'il y a eu une inversion entre ses propos et ceux de M. FERREINT, cela sera rectifié.

#### **Vote à la Majorité,**

**Par 20 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration M. Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+ procuration Valentine HENTIC), Henri RICARD, Mauricette AGIER (+ procuration Anthony MOTOT), Vincent DAVAL (+ procuration Régine LEMAITRE), Nadine POURCIN.

**Par 4 voix contre :** Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT

**Par 3 Abstentions :** JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL), Philippe PIGNET

#### **Rapport n°1 Echange de parcelle D654 et D653 entre EPF Paca et la commune**

A ANDREIS se demande si on va empiéter sur la petite cour située entre la coopérative et l'oratoire. Les murs seront-ils crépis en façade ?

*\*Modification acceptée par le conseil municipal comme suit : « les murs qui séparent l'oratoire avec la cour (modifié 12-12-19)*

E BRUCHET indique que cela relève des préconisations l'ABF.

#### **Vote à la Majorité,**

**Par 21 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration M. Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+ procuration Valentine HENTIC), Henri RICARD, Mauricette AGIER (+ procuration Anthony MOTOT), Vincent DAVAL (+ procuration Régine LEMAITRE), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Par 4 voix contre :** Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT

**Par 2 Abstentions :** JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL)

#### **Rapport n°2 : Désaffectation et déclassement de la parcelle D 654**

Aucun débat

#### **Vote à la Majorité**

**Par 21 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration M. Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+ procuration Valentine HENTIC), Henri RICARD, Mauricette AGIER (+ procuration Anthony MOTOT), Vincent DAVAL (+ procuration Régine LEMAITRE), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Par 4 voix contre :** Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier  
**Par 2 Abstentions :** JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL)

**Rapport n°3 : Retiré**

**Rapport n°4 : Modification de l'attribution de compensation « socle » pour l'année 2019.**

Aucun débat

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+ procuration Valentine HENTIC), Henri RICARD, Mauricette AGIER (+ procuration Anthony MOTOT), Vincent DAVAL (+ procuration Régine LEMAITRE), Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Rapport n°5 : Indemnité allouée au comptable public**

Aucun débat

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+ procuration Valentine HENTIC), Henri RICARD, Mauricette AGIER (+ procuration Anthony MOTOT), Vincent DAVAL (+ procuration Régine LEMAITRE), Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Mme le Maire annonce le départ de Mme Souteyrat, pour des raisons familiales, et son détachement dans le Département du Jura

**Rapport n°6 : DM n°2**

Aucun débat

**Vote à la Majorité,**

**Par 23 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration MClaude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+ procuration Valentine HENTIC), Henri RICARD, Mauricette AGIER (+ procuration Anthony MOTOT), Vincent DAVAL (+ procuration Régine LEMAITRE), Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT

**Par 4 Abstentions :** JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

### **Rapport n°7 : Adhésion à la convention de la médecine professionnelle et préventive avec le CDG13**

JP CHABERT demande s'il y a une augmentation par rapport à l'année dernière  
Mme le Maire répond que les sommes sont identiques à 2018

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration M. Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+ procuration Valentine HENTIC), Henri RICARD, Mauricette AGIER (+ procuration Anthony MOTOT), Vincent DAVAL (+ procuration Régine LEMAITRE), Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, J. Pierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention

### **Rapport n°8 Indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

Aucun débat

**Vote à l'Unanimité**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration M. Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+ procuration Valentine HENTIC), Henri RICARD, Mauricette AGIER (+ procuration Anthony MOTOT), Vincent DAVAL (+ procuration Régine LEMAITRE), Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, J. Pierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

### **Rapport n°9 : Communication du Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS).**

Aucun débat

Pas de vote, uniquement une communication

### **Rapport n°10 : Communication du Rapport annuel 2018 des Délégués des Services Public de l'Assainissement et de l'Eau Potable (RDSPAEP)**

A. ANDREIS demande si au quartier Bramejean l'eau et l'assainissement sont parfaits.

Mme le Maire précise et Mme ANDREIS le sait bien que l'eau provient des forages de particuliers et l'assainissement se traite soit en fosse septique individuelle, soit à la station d'épuration, de Bramejean qui est privée et propriété de l'AFUL.

Pas de vote, uniquement une communication

### **Rapport n°11 : Avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité**

Aucun débat

### **A l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Antoine ALLEGRINI), Mirelle BREMOND, Éric BRUCHET, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration M.Claude POUZOL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY (+ procuration Emmanuelle AZARD), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+ procuration Valentine HENTIC), Henri RICARD, Mauricette AGIER (+ procuration Anthony MOTOT), Vincent DAVAL (+ procuration Régine LEMAITRE), Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

\*\*\*\*\*

### **Compte rendu de délégation – communication des décisions du Maire**

Décision 2019-120 : P PIGNET demande où en sont les aménagements de la salle du conseil au niveau de l'acoustique et de l'installation de la sonorisation

Mme le Maire rappelle que l'étude acoustique est faite. L'équipement de la salle du conseil au niveau de la sonorisation est en cours d'étude et devrait prochainement aboutir.

\*\*\*\*\*

### **Questions Diverses**

J REILLE demande si après les travaux de la place du Bi-centenaire il y aura encore des places de parking  
Mme le Maire confirme et explique que des places seront créées le long du cours V- Hugo et quelques places seront matérialisées sur la parcelle G1517AV de la Fontaine

A ANDREIS pense que la Poste sera mécontente de ne plus avoir de place devant l'office postal.

Mme le Maire explique qu'un travail de concertation a été fait avec le représentant de la Poste. Cet ancien parking deviendra une esplanade paysagée. Les forains, les boulistes ont également été concertés, c'est plus de 300 personnes qui ont été consultées dans cette concertation.

D FERREINT demande si le diagnostic agricole est terminé.

E BRUCHET indique que le rapport de la chambre d'agriculture n'est pas fini, il doit être revu car il n'était pas pertinent en termes de données et d'analyses.

\*\*\*\*\*

### **Communication des Infos diverses**

B LAQUAY rappelle que la commémoration du 11 novembre se déroulera au parking de la médiathèque en raison des travaux qui ont lieu sur l'esplanade du bicentenaire.

P PIGNET présente les grandes lignes du Téléthon 2019 :

Le 22 novembre, prestation de 2 chorales à la salle Dany, avec un buffet à l'entracte.

Le 6 décembre : événements sportifs à l'anneau

L'après-midi du 7 décembre : loto et repas le soir 15€, avec des groupes présentés par les associations de Mallemort, puis soirée DJ à 5€. Clôture par une tombola.

Mme le Maire signale :

-l'accueil des nouveaux arrivants le samedi matin 23 novembre

-la marche populaire qui avait été reportée le samedi après-midi 23 novembre

- les chants de Noël le 8 décembre
- le marché de Noël le 14 et des animations le 15 décembre.

Elle souligne la réussite du 3eme Forum du Handicap, porté par les membres de la Commission Handicap, Cette année 430 enfants, les étudiants du CFA et de nombreux administrés ont été accueillis.

\*\*\*\*\*

Prochain CM 11 décembre 2019

Fin de la séance à 21h